



MAIRIE
DE
MORETTE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire.

Présents : Mmes et MM. Lionel CARLIN, Françoise DEFORGE, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD

Mme Françoise DEFORGE a été nommée secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-32 – Rénovation du bâtiment mairie, validation de "l'avant projet définitif".

Madame la maire rappelle le projet de rénovation du bâtiment mairie et des espaces publics.

Madame la maire rappelle la délibération du 06/06/2018 engageant la commune dans les tranches optionnelles :

- mission de base complémentaire pour le bâtiment mairie et la chaufferie et les abords immédiats (tranche optionnelle 2 du cahier des charges)
- mission de base complémentaire pour les espaces publics attenants (tranche optionnelle 3 du cahier des charges)

Madame la maire présente la dernière version de l'avant-projet définitif réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre. L'estimation du projet s'élève à 964 000 euros hors taxes.

Madame la maire présente le rapport du bureau de contrôle concernant cet avant-projet-définitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'avant-projet définitif estimé à 964 000 euros hors taxes avec les réserves suivantes :

- L'équipe de maîtrise d'œuvre devra prendre en compte les remarques présentées par le bureau de contrôle dans son rapport préalable,
- Le calendrier des études et travaux sera adapté en fonction des possibilités de financement.

DELIBERATION 2018-33 – Décision modificative n°2 pour 2018 – Virement de crédits

Madame la maire indique qu'il convient de réaliser un virement de 3 000 €, du chapitre 22 "Dépenses imprévues de fonctionnement" au chapitre 12 "Charges de personnel".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de virer un crédit de 3 000 € du chapitre 22 "Dépenses imprévues de fonctionnement" au chapitre 12 "Charges de personnel".

DELIBERATION 2018-34 – Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 4ème trimestre 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser la maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

A savoir :

- chapitre 20 : 21 550 euros
- chapitre 21 : 15 450 euros
- chapitre 23 : 1 750 euros

Madame la maire demande au conseil municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019.

DELIBERATION 2018-35 – Désignation d'un délégué suppléant Syndicat Scolaire Intercommunal

Madame la maire propose de désigner une nouvelle déléguée suppléant pour représenter la commune au Syndicat Scolaire Intercommunal Cras - Morette - Chantesse - Vatilieu - Notre Dame de l'Osier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Madame Marie-Claire GEYMOND à la place de Madame Christelle VUILLEROT

Les délégués sont désormais :

Titulaires : Aude PICARD WOLFF - Claire-Marie JOBIN
Suppléants : Yves MOUNIER - Marie-Claire GEYMOND

AUTRES POINTS :

Désignation d'un conseiller titulaire et un suppléant pour siéger à la nouvelle commission de contrôle des listes électorales

Madame la maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, les listes électorales des communes seront désormais extraites d'un répertoire national tenu par l'Insee et actualisé en permanence. La compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation va être transférée aux maires. De nouvelles commissions de contrôle sont créées chargées d'exécuter un contrôle a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif, et également de contrôler au moins une fois par an la régularité de la liste électorale.

Sont désignés pour représenter la commune au sein de la commission de contrôle :

Titulaire : Lionel CARLIN
Suppléant : Françoise DEFORGE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La Secrétaire :
Françoise DEFORGE

La Maire :
Aude PICARD WOLFF